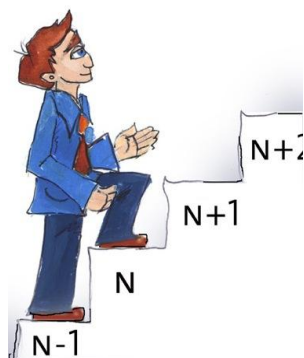


NE PAS DIRE N'IMPORTE QUOI !



La Banque Postale propose aujourd'hui un certain nombre de promotions comme nous avons pu le constater d'ailleurs au Centre Financier de Limoges.

Bien sûr, cela va susciter des aigreurs, voire des rancœurs ou des jalousies !

Il faut bien savoir que la **C.F.T.C.**, comme d'autres syndicats, s'est engagée au travers de l'accord AMB2 (Avenir des Métiers Bancaires) **uniquement sur un volume de promotions** (2000 par an pour 15000 agents des Services Financiers). **Ce qui correspond à 13 % des effectifs.**

- ✓ **65 % des effectifs des Services Financiers devraient bénéficier d'une promotion d'ici la fin de l'accord AMB2 au 31 décembre 2015.**

Aucun autre métier à la Poste (Enseigne / Courrier) n'offre un tel volume de promotions. Bien sûr, il est toujours possible d'espérer d'avantage ! Mais,

- ✓ **sans cet accord ABM2, le nombre de promotion aurait été moins important et**
- ✓ **pour le Centre Financier de Limoges, chaque agent bénéficiera d'une promotion d'ici fin 2015.**

La **C.F.T.C.** s'insurge contre des accusations mensongères d'autres OS concernant la répartition de ces promotions à l'intérieur du Centre.

Celles-ci sont uniquement du ressort de la Direction et non des organisations syndicales signataires.

La Direction peut, par exemple, promouvoir un collègue plusieurs fois dans un laps de temps déterminé, alors qu'un autre collègue sera « oublié ». Bien sûr, si la **C.F.T.C.** avait pu décider des modalités de cette répartition, elle aurait demandé à ce que tout le monde bénéficie d'une promotion au minimum. En particulier les plus anciens qui n'en ont jamais profité. Mais aussi **les agents II.1 (avec plus de 2 ans d'expérience à qui on dit que leur demande est prématurée) et des agents III.1 qui servent de référents dans leurs services, et ce, sans aucune reconnaissance. Ces personnes ont été complètement oubliées lors des précédentes vagues de promotions !**

L'accord AMB2 prévoit, entre autre, la disparition de la classe II.1 et la mise en place de structures fonctionnelles plus intéressantes qu'avec OCRE2 (pour les Services Clients, Réclamations, Risque, SDSR, Vie du Compte).

- ✓ **50 % de promotion en II.3 et 40 % de II.2, alors qu'avec OCRE2 les promotions n'atteindraient que 15 % de II.3 !**

Certes il est toujours possible de faire mieux ! Mais...



C.F.T.C.

PROMOS ABM2

...la C.F.T.C. rappelle que grâce à cet accord première version, la quasi-totalité des agents des cellules spécialisées est promue II.3 !

Qui ose dire le contraire aujourd'hui ?

Ce qui est valable pour les cellules spécialisées doit aussi l'être pour l'ensemble des services.

La CFTC souhaite que tous les collègues du Centre Financier de Limoges bénéficient d'une promotion avant fin 2015.

Si cela n'était pas le cas, la C.F.T.C. envisage des recours juridiques contre la Direction pour non respect de cet accord.

Nous ne sommes pas dupes de la façon dont la Direction oriente les promotions vers les collègues qui s'investissent surtout dans le domaine commercial.

La C.F.T.C. sera donc vigilante et veillera à ce qu'aucun agent ne soit oublié.

**La C.F.T.C.
RESPONSABLE, OFFENSIVE, CONSTRUCTIVE !**

Bulletin d'adhésion

Fédération C.F.T.C. des Postes et des Télécommunications 100 avenue de Stalingrad 94800 VILLEJUIF

Je soussigné,

Nom : Prénom :

Adresse

.....
.....

Code Postal : Ville..... Tel.....

Secteur des Postes

Lieu de travail/Bureau

Fonctionnaire Salarié de droit privé Cadre Non Cadre

Déclare adhérer à la Fédération C.F.T.C. des Postes et des Télécommunications

A.....*Date*.....*Signature*.....

Votre cotisation mensuelle est égale à 0,61% de votre salaire net diminué éventuellement du supplément familial versé par l'employeur. Depuis le 1^{er} janvier 2005, 66% du montant annuel de votre cotisation est déductible de vos impôts. Une adhésion vous assure l'envoi de journaux gratuits : « Lien Syndical », « Fonction Publique », « La Vie à défendre »).